

PRÉFECTURE
 DE L'HERAULT
 09 DEC. 2019
 D.R.C.L
 GREFFE - P.F.R.A.

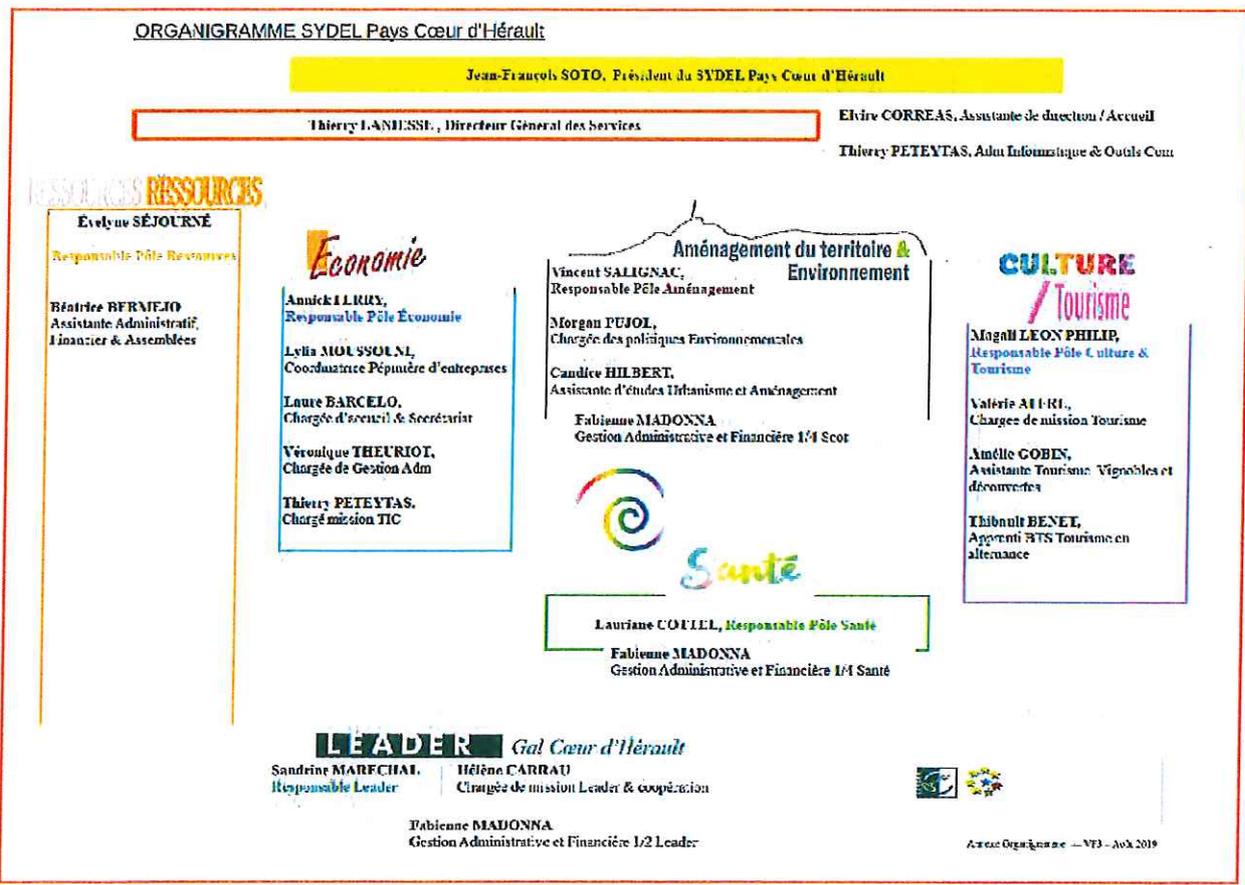
Délibération n° 2019-45 du Comité syndical du 29 Novembre 2019

RESSOURCES HUMAINES – APPROBATION DE L'ORGANIGRAMME DU SYDEL

L'an deux mil dix neuf le 29 novembre à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Novel.Id 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 22 novembre 2019.

Etaients présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Berthe BARRE, Olivier BERNARDI, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Bernard GOUJON, Daniel JAUDON; Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Yolande PRULHIÈRE (représentée par Laurent DUPONT), Frédéric ROIG Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER; Claude VALERO, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Nicole MORERE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT-PIERRE, Laurent SINTES
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 23 – Votants : 20 et 3 pouvoirs (Mmes LEVEQUE, MORERE, PASSIEUX)	

Vu notamment l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu les modifications apportées dans les services au cours de l'année écoulée
Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion,
 Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 22 Novembre 2019
 Monsieur le Président du Sydel expose qu'une nouvelle organisation des services est mise en place autour de Pôles et propose l'organigramme ci-dessous.



Il est aujourd'hui opportun de faire valider ce nouvel organigramme afin de mieux répondre aux nouveaux enjeux de l'action publique, tels que souhaite les élus du Sydel.

Cette future organisation, en lien avec la relocalisation du siège et la proximité des 2 unités vise donc à :

- Simplifier le fonctionnement global et l'efficacité opérationnelle des services.
- Ecouter les besoins du citoyen, des entreprises des associations comme des acteurs publics.
- Optimiser l'affectation des ressources en fonction des priorités.
- Valoriser le travail et le parcours des personnels en mettant en avant compétences et talents de chacun.

Cet organigramme a été présenté au Comité Technique du CDG34 qui est en cours d'analyse pour émettre un avis.

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- D'adopter l'organigramme du Sydel Pays Coeur d'Hérault

- D'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Saint André de Sangonis, le 2 Décembre 2019

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 2 Décembre 2019

Publiée le 2 Décembre 2019

Transmise le 2 Décembre 2019

Le Président du syndicat



Jean-François SOTO